



Pour diffusion immédiate : 22/12/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ACCORDE LA CLÉMENCE À SEIZE PERSONNES

Elle continue ainsi d'honorer son engagement d'accorder la clémence de façon continue

Cette démarche veut renforcer les efforts de la gouverneure pour réformer le processus de clémence, y compris la création d'un groupe consultatif d'experts impartiaux, l'affectation de ressources humaines supplémentaires et l'amélioration de la communication avec les candidats

Après la mise en œuvre de réformes procédurales, la gouverneure Hochul a accordé la clémence à 36 personnes en 2023, un record depuis le début de son mandat

La gouverneure Kathy Hochul a accordé aujourd'hui la clémence à 16 personnes, dont 12 grâces et quatre commutations de peine. En prenant ces décisions, la gouverneure reconnaît les individus qui ont fait preuve de remords, de réadaptation et de volonté d'améliorer leur situation et celle de leur communauté. C'est la troisième fois que la gouverneure Hochul accorde une mesure de clémence cette année, alors qu'elle poursuit son engagement d'examiner les demandes de clémence et d'y donner suite régulièrement, au lieu d'attendre pour le faire une seule fois à la fin de l'année. Après avoir introduit des réformes dans la procédure de clémence, la gouverneure Hochul a accordé la clémence à 36 personnes en 2023, ce qui représente un record depuis le début de son mandat.

« À travers cette procédure de clémence, j'ai la responsabilité solennelle, en tant que gouverneure, de reconnaître les efforts accomplis par ces personnes pour améliorer leur vie et prouver que la rédemption est réalisable », **a déclaré la gouverneure Hochul**. « Lorsque j'ai pris mes fonctions, je me suis engagé à améliorer cette procédure et à consacrer les ressources nécessaires à l'octroi de la clémence sur une base régulière. Mon administration continuera à travailler pour que ce mécanisme serve au mieux les intérêts des New-Yorkais », ajoute-t-elle.

Ces décisions font suite à l'engagement pris par la gouverneure Hochul de consacrer des ressources humaines supplémentaires à la révision des candidatures, ce qui permet de garantir que le processus en cours puisse se dérouler de façon constructive

et que chaque candidature reçoive l'attention qu'elle mérite, en temps voulu et avec minutie.

Le Bureau de la Gouverneure a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la transparence et la communication dans le processus de clémence. L'Exécutif Clemency Bureau a mis en place une nouvelle politique d'envoi de lettres régulières aux personnes ayant déposé une demande de clémence, les informant de l'état d'avancement de leur dossier et leur indiquant comment soumettre des informations supplémentaires à l'appui de leur demande. Le Bureau de la Gouverneure a également lancé un web hub actualisé en ligne pour aider les candidats à la clémence dans le processus de demande. Ce hub comprend des modèles de formulaires de demande de clémence nouvellement créés pour les pardons et les commutations afin de fournir aux candidats potentiels de meilleures indications sur les informations à inclure dans leur demande.

La gouverneure a également réuni un comité consultatif sur la clémence, composé d'experts impartiaux, pour l'aider à conseiller la gouverneure sur les demandes de clémence. Suivant les recommandations du groupe consultatif sur la clémence, la gouverneure Hochul a accordé sa clémence à 12 personnes dont les condamnations remontent à plus de dix ans et a commuté les peines de quatre personnes.

Pardons

Vitaliy Dorum, 41 ans, a vécu sans commettre de délits pendant 19 ans. Il est arrivé aux États-Unis à l'adolescence et y vit depuis près de 24 ans. Il est marié à une citoyenne américaine et a plusieurs membres dans sa famille, y compris un enfant, qui sont tous citoyens américains. M. Dorum travaillait en tant qu'ingénieur logiciel expérimenté. M. Dorum a été reconnu coupable de possession criminelle d'une substance contrôlée au cinquième degré et de possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré en 2004. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Andres Rivera, 43 ans, a vécu sans commettre de délits pendant 22 ans. Il est arrivé aux États-Unis à l'adolescence et y vit depuis plus de 30 ans. Il est père d'un enfant qui a la nationalité américaine. M. Rivera a travaillé pendant des années dans le secteur de la gestion immobilière. M. Rivera a été condamné pour possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré en 2001. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Donnell Reed, 55 ans, a vécu sans commettre de délits pendant 32 ans. Citoyen américain et ancien combattant, il avait rejoint le corps des Marines des États-Unis dès ses 19 ans. Pendant plusieurs années, il fut en service actif et a fait partie de la réserve avant d'être libéré avec les honneurs. M. Reed a travaillé en tant que responsable de la sécurité et a occupé diverses fonctions de service public pour des agences gouvernementales locales. M. Reed fut condamné pour possession criminelle d'une substance contrôlée au quatrième degré en 1991.

Miledys Jett, 54 ans, a vécu sans commettre de délits pendant 31 ans. Elle est arrivée aux États-Unis à l'adolescence et y vit depuis plus de 40 ans. Elle est mariée à un citoyen américain et est mère de deux enfants possédant aussi la nationalité américaine. Mme Jett a travaillé comme aide-soignante dans une maison de retraite pendant plus de vingt ans. Mme Jett fut condamnée pour possession criminelle d'une substance contrôlée au deuxième degré en 1992. Un pardon lui permettrait d'éviter la menace d'une expulsion et de rester aux États-Unis avec sa famille et sa communauté.

Noel Watson, 60 ans, a vécu sans commettre de délits pendant 30 ans. Il est arrivé aux États-Unis dans sa vingtaine et y vit depuis plus de 30 ans. Il est marié à une citoyenne américaine et plusieurs membres de sa famille, dont ses enfants et ses frères et sœurs, sont citoyens américains ou résidents permanents légaux. M. Watson a travaillé comme maçon et peintre et est actif au sein de sa communauté locale. Il fut reconnu coupable de vente criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré et de possession criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré en 1993. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Devon Cottman, 49 ans, a vécu une vie sans crime pendant 23 ans. Il est citoyen américain, s'occupe principalement de ses enfants et gère une petite entreprise. Il fut reconnu coupable de possession criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré en 2000.

Holdemar Cruz, 41 ans, a vécu une vie sans crime pendant 18 ans. Il est citoyen américain. Il travaille comme électricien et s'occupe de ses enfants. Il fut condamné pour possession criminelle d'une substance contrôlée au quatrième degré en 2005.

Bernardo Encarnacion, 70 ans, a vécu sans commettre de délits pendant 20 ans. Il vit aux États-Unis depuis environ 25 ans et a deux enfants qui sont citoyens américains. Il a travaillé dans le secteur de la restauration pendant plus de 15 ans. Il est aujourd'hui à la retraite et reçoit des soins et un soutien importants de sa famille aux États-Unis. M. Encarnacion a été reconnu coupable d'intrusion criminelle au deuxième degré en 2003 et de possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré en 1999. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Justin Riley, 31 ans, a vécu une vie sans crime pendant 14 ans. Il est citoyen américain. Depuis sa condamnation, il a continué de travailler et, avec sa conjointe, il subvient aux besoins de leurs enfants. M. Riley a été reconnu coupable de tentative de cambriolage au troisième degré en 2009 pour un délit commis alors qu'il avait 16 ans.

Jose Antonio Reyes, 48 ans, a vécu une vie sans crime pendant 25 ans. Il est citoyen américain. Il gère une petite entreprise et, avec sa compagne, subvient aux besoins de leur enfant. M. Reyes a été condamné pour tentative de cambriolage au second degré en 1998.

Warren Stewart, 42 ans, n'a pas commis de délits depuis 13 ans. Il est arrivé aux États-Unis à l'adolescence, y vit depuis environ 28 ans et a des proches parents qui sont citoyens américains. M. Warren est monteur de charpentes métalliques et joue un rôle actif au sein de sa famille et de sa communauté locale. M. Stewart a été reconnu coupable de cambriolage au second degré en 2010. Le pardon lui permettra de se libérer de la menace d'expulsion et l'aidera à obtenir la naturalisation pour devenir un citoyen américain.

Kayode Oseni, 33 ans, a vécu une vie sans crime pendant 13 ans. Il est arrivé aux États-Unis à l'âge de six ans et y a vécu la plupart de sa vie. Il est marié à une citoyenne américaine et ont un jeune enfant qui est également citoyen américain. Après sa condamnation, il avait obtenu un grade d'associé et une licence et a continué d'exercer une activité professionnelle. Il est actif au sein de sa communauté locale et s'occupe de sa mère. M. Oseni a été condamné pour vol au premier degré en 2010 pour un délit commis alors qu'il avait 18 ans. Le pardon l'aidera à éviter la menace d'expulsion afin qu'il puisse rester aux États-Unis avec sa famille et sa communauté.

Commutations

Alexander Dockery, 54 ans, fut condamné pour cambriolage au second degré, cambriolage au troisième degré, tentative de cambriolage au second degré et intrusion criminelle au second degré entre 2000 et 2002. Ces condamnations sont liées à des cambriolages d'appartements inoccupés au cours desquels personne n'a été blessé physiquement. M. Dockery fut condamné à une peine d'emprisonnement de 25 ans à la perpétuité, dont il a déjà purgé près de 23 ans. Au début de sa peine, il n'avait pas encore terminé ses études secondaires. Pendant son incarcération, il a obtenu un diplôme de fin d'études secondaires, un grade d'associé, une licence et une maîtrise au Bard College et au New York Theological Seminary. M. Dockery travaille aujourd'hui en tant qu'assistant et tuteur dans le cadre du programme d'éducation carcérale de l'université de New York, où il aide d'autres personnes incarcérées à réussir dans leurs études. Après sa libération, M. Dockery ira vivre avec sa famille et a l'intention de poursuivre ses études en vue d'obtenir un doctorat.

Eric Davidson, 54 ans, a été reconnu coupable de cambriolage au second degré et de possession criminelle de biens volés au cinquième degré en 2012. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement de 16 ans à la perpétuité, dont il a déjà purgé près de 14 ans. Pendant son incarcération, M. Davidson a suivi des programmes d'enseignement préuniversitaire avant d'obtenir un grade d'associé. Il étudie actuellement en vue de l'obtention d'une licence et continue de réussir ses études. Ses écrits ont été publiés dans une revue littéraire et il a été sélectionné pour participer à des programmes destinés à des personnes incarcérées ayant accompli des études. M. Davidson est greffier du quartier d'honneur de son établissement et a travaillé en tant qu'employé de bibliothèque et en tant qu'assistant de programme pour aider d'autres personnes incarcérées à se préparer à la réinsertion au sein de leur communauté. En vertu de sa peine initiale, M. Davidson pourrait obtenir une libération conditionnelle en 2026. La peine de M. Davidson sera commuée pour lui permettre de se présenter plus tôt devant

la Commission des libérations conditionnelles afin que celle-ci puisse déterminer s'il est apte à bénéficier d'une libération conditionnelle.

Michael Young, 64 ans, a été condamné pour vol au premier degré, tentative de vol au premier degré et vol au second degré en 2004 et 2005. Il a été condamné à 45 ans de prison, dont plus de 20 ans ont déjà été purgés. Pendant son incarcération, M. Young a obtenu un grade d'associé et une licence, et envisage de poursuivre une maîtrise. Il a également encouragé d'autres personnes incarcérées à poursuivre leurs études. M. Young a joué un rôle de premier plan dans sa communauté religieuse et est considéré comme un mentor pour les autres. En vertu de sa peine initiale, M. Young pourrait prétendre à une libération conditionnelle en 2041, lorsqu'il aurait plus de 80 ans. La peine de M. Young sera commuée pour lui permettre de se présenter plus tôt devant la Commission des libérations conditionnelles afin que celle-ci puisse déterminer s'il est apte à bénéficier d'une libération conditionnelle.

Trevell Coleman, 49 ans, a été reconnu coupable de meurtre au second degré en 2012. La condamnation de M. Coleman remonte à un crime qu'il a commis en 1993, alors qu'il était âgé de 18 ans. L'affaire a été considérée comme classée jusqu'en 2010, date à laquelle M. Coleman, de son propre chef, est entré dans un commissariat de police et a avoué son crime, expliquant qu'il était rongé de culpabilité à cause de ce qu'il avait commis. M. Coleman fut condamné à une peine d'emprisonnement de 15 ans à la perpétuité, dont il a déjà purgé 13 ans. Durant son incarcération, il a obtenu un grade d'associé, a animé des programmes de prévention de la violence et de conseil en matière de sobriété et a participé à plusieurs autres programmes éducatifs, de réadaptation et de formation professionnelle. La demande de clémence de M. Coleman est désormais soutenue par l'assistant du procureur qui l'a poursuivi ainsi que par le juge qui l'a condamné. En vertu de sa peine initiale, M. Coleman aurait pu bénéficier d'une libération conditionnelle en 2025. La peine de M. Coleman sera commuée pour lui permettre de se présenter plus tôt devant la Commission des libérations conditionnelles afin que celle-ci puisse déterminer s'il est apte à bénéficier d'une libération conditionnelle.

###

D'autres informations sont disponibles sur www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)